



L'objectif européen de 20 % d'efficacité énergétique d'ici 2020 devrait être juridiquement contraignant

Selon le rapport d'initiative d'András Gyürk (PPE-DE, HU) adopté par 616 voix pour, 24 contre et 17 abstentions en plénière, l'Union européenne gaspille plus de 20 % de son énergie et, si les 20 % d'économies visées étaient atteints, l'Union consommerait environ 400 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) d'énergie primaire en moins et réduirait ses émissions de CO₂ de quelque 860 Mt !

Constatant des retards dans la présentation des plans d'action nationaux qui pourraient mettre en danger le succès des objectifs européens d'efficacité énergétique, les eurodéputés invitent donc la Commission à rendre *juridiquement contraignant* l'objectif d'efficacité énergétique de 20 % à l'horizon 2020. Rappelons que les deux autres objectifs pour 2020 (réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter à hauteur de 20 % la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique) sont déjà fixés par la législation sur le changement climatique adoptée en décembre 2008.

Le rapport demande notamment aux Etats membres d'aller *au-delà de l'objectif minimum indicatif de 9 % d'économies d'énergie d'ici 2016 (un objectif fixé par la directive de 2006 sur les services énergétiques)*. Pour atteindre l'objectif de 2020, les Etats membres doivent élaborer des objectifs intermédiaires clairs et précis. En outre, la Commission est appelée à revoir la directive relative aux services énergétiques en 2012, note le Parlement. Les députés demandent également à la Commission d'augmenter significativement la proportion des fonds structurels et de cohésion dédiée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation existants.